



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 123-1

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de l'assemblée régulière tenue le 23 janvier 2023, le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 123-1 Règlement d'emprunt numéro 123-1 modifiant le règlement numéro 123 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 682 500 \$.

QUE l'objet du règlement numéro 123-1 est suffisamment décrit par son titre.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 123-1 en date du 14 juin 2023.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 123-1 et son annexe sur le site Internet de la RAETM, sous l'onglet « Règlements ».

QUE ledit règlement numéro 123-1 entrera en vigueur à la date de sa publication conformément à la loi.

Donné à Terrebonne, ce 28 juin 2023.

Chantal Marceau
Secrétaire-trésorière